



Séance ordinaire du comité exécutif de la Ville de Gatineau tenue dans la salle des Comités de la Maison du citoyen, 25, rue Laurier, Gatineau, le mercredi 23 mai 2018 à 9 h 40 à laquelle sont présents, monsieur le maire Maxime Pedneaud-Jobin, président, monsieur le conseiller Gilles Carpentier, vice-président, monsieur le conseiller Cédric Tessier et mesdames les conseillères Renée Amyot et Nathalie Lemieux formant quorum du comité.

Monsieur le conseiller Gilles Carpentier, vice-président du comité exécutif, préside la séance.

Sont également présents, messieurs et mesdames Marie-Hélène Lajoie, directrice générale, André Turgeon, directeur général adjoint, Luc Bard, directeur général adjoint, Melvin Jomphe, directeur de cabinet et M^e Marie-Claude Thibeault, greffier adjoint.

CE-2018-347

PARTICIPATION DE MONSIEUR DENYS LALIBERTÉ, MEMBRE DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME - FORMATION HISTOIRE ET PATRIMOINE, COMPLICES DE NOS CCU POUR CONJUGUER LE PASSÉ ET LE FUTUR QUI SE TIENDRA À LEVIS - 1^{ER} ET 2 JUIN 2018

CONSIDÉRANT QUE l'Association québécoise d'urbanisme est un organisme à but non lucratif dont la mission est de promouvoir l'urbanisme, l'environnement et l'aménagement du territoire;

CONSIDÉRANT QUE l'Association québécoise d'urbanisme offre aux membres du Comité consultatif d'urbanisme deux journées de formation sous le thème Histoire et patrimoine, complices de nos CCU pour conjuguer le passé et le futur;

CONSIDÉRANT QUE les membres du Comité consultatif d'urbanisme sont appelés à analyser différentes demandes et à formuler des avis ou des recommandations en matière d'urbanisme :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise monsieur Denys Laliberté, membre du Comité consultatif d'urbanisme, à participer à deux journées de formation sur l'Histoire et patrimoine, complices de nos CCU pour conjuguer le passé et le futur organisée par l'Association québécoise d'urbanisme qui se tiendra à Lévis les 1^{er} et 2 juin 2018.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-61330-311-16962	946,31 \$	Commissions et comités - Congrès et colloques
04-13493	45,07 \$	TPS à recevoir - Ristourne
04-13593	44,96 \$	TVQ à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 18 mai 2018.

Adoptée

CE-2018-348

**SOUSSION 2018 SP 047 - FOURNITURE DE STRUCTURES DE JEUX D'EAU
AUX PARCS ROBERVAL, SAINT-GÉRARD ET DES HAUTES-PLAINES -
DISTRICTS ÉLECTORAUX DE BELLEVUE, DE LA RIVIÈRE-BLANCHE ET DE
L'ORÉE-DU-PARC - PIERRE LANTHIER, JEAN LESSARD ET
ISABELLE N. MIRON - SERVICE DES INFRASTRUCTURES**

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte la soumission de la firme Tessier Récréo-Parc inc., 825, rue Théophile-Saint-Laurent, C. P. 57, Nicolet, Québec, J3T 1A1, pour la fourniture de jeux d'eau au parc Roberval au montant de 68 498,66 \$ incluant les taxes, au parc Saint-Gérard au montant de 58 498,13 \$ incluant les taxes, et au parc des Hautes-Plaines au montant de 58 498,38 \$ incluant les taxes, et désigne ce dernier comme fournisseur exclusif auprès duquel devra s'approvisionner l'entrepreneur responsable des travaux d'aménagement pour acquérir les jeux d'eau, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et ses soumissions déposées le 5 avril 2018, cette dernière ayant obtenu les plus hauts pointages conformément à la grille d'évaluation autorisée, et ce, pour chacun des parcs.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
18-17007-026-16963	53 416,82 \$	Plan quadriennal des parcs, volets 1, 2, 3 et plus - 17-3006 – Parc des Hautes-Plaines, jeux d'eau
18-18005-024-16964	53 416,59 \$	Plan quadriennal d'investissement des parcs - 18-3008 - Parc Saint-Gérard - Patinoire
18-18013-001-16965	62 548,40 \$	Parc Roberval, phase 2 - Jeux d'eau, phase 2 - Parc Roberval
04-13493	8 066,76 \$	TPS à recevoir - Ristourne
04-13593	8 046,60 \$	TVQ à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 18 mai 2018.

Adoptée

CE-2018-349

**SOUSSION 2018 SP 090 - SERVICES PROFESSIONNELS
D'INGÉNIEURS-CONSEILS - MANDAT DE SURVEILLANCE DE TRAVAUX -
DIVERS PROJETS - SERVICE DES INFRASTRUCTURES**

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité adjuge un contrat à la firme CIMA+ S.E.N.C. au 420, boulevard Maloney Est, bureau 201, Gatineau, Québec, J8P 1E7, pour les services professionnels d'ingénieurs-conseils pour la surveillance avec résidence pour divers projets de construction prévus en 2018, pour un montant total approximatif de 154 595,39 \$ incluant les taxes, en conformité avec les documents d'appel d'offres et sa soumission déposée le 10 avril 2018, et ce, comme étant la seule soumission reçue et s'étant qualifiée après évaluation par un comité de sélection, le tout conformément à la grille d'évaluation autorisée.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
18-15006-044-16966	53 963,58 \$	Honoraires professionnels - Projets routiers, d'aqueduc et d'égouts - 17-3099 – Mégarapiécage 2018
18-15006-045-16967	19 527,67 \$	Honoraires professionnels - Projets routiers, d'aqueduc et d'égouts - 18-3063 - Réfection des boulevards Maisonneuve et Fournier
18-15006-011-16968	57 701,13 \$	Honoraires professionnels - Projets routiers, d'aqueduc et d'égouts - 17-3094 - Traitement des fissures 2018
06-30812-014-16969	9 973,81 \$	Divers travaux d'infrastructures - Aréna et trois glaces - 17-3102 - Stationnement temporaire
04-13493	6 723,00 \$	TPS à recevoir - Ristourne
04-13593	6 706,20 \$	TVQ à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 18 mai 2018.

Adoptée

CE-2018-350

SOUSSION 2018 SP 099 - RÉFECTION DES APPROCHES DES VIADUCS MAISONNEUVE-FOURNIER - SERVICE DES INFRASTRUCTURES - DISTRICT ÉLECTORAL DE HULL-WRIGHT - CÉDRIC TESSIER

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité adjuge un contrat à la firme Eurovia Québec Construction inc., 20, rue Émile-Bond, Gatineau, Québec, J8Y 3M7, pour les travaux de réfection des approches Maisonneuve-Fournier, pour un montant total approximatif de 217 270,44 \$ incluant les taxes, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et sa soumission déposée le 19 avril 2018, et ce, comme étant la plus basse soumission reçue et conforme.

De plus, ce comité autorise une dérogation au règlement numéro 44-2003 concernant le bruit sur le territoire de la ville de Gatineau afin d'autoriser l'entrepreneur Eurovia Québec Construction inc., 20, rue Émile-Bond, Gatineau, Québec, J8Y 3M7, à réaliser des travaux de réfection de chaussées dans les approches des viaducs des boulevards Maisonneuve et Fournier pendant la nuit de 21 h à 6 h aux mois d'août et de septembre 2018.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
06-30788-025-16970	198 396,87 \$	Aménagement du réseau routier et des sentiers récréatifs - 18-3063 - Réfection des viaducs des boulevards Maisonneuve et Fournier
04-13493	9 448,59 \$	TPS à recevoir - Ristourne
04-13593	9 424,98 \$	TVQ à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 18 mai 2018.

Adoptée

CE-2018-351

AUTORISER UN AJUSTEMENT DE COÛT DE SOUMISSION DE LA FIRME STANTEC EXPERTS-CONSEILS LTÉE DANS LE CADRE DU PROJET DE RÉFECTION DES RUES LOCALES 2018 - GROUPE B - SERVICE DES INFRASTRUCTURES

CONSIDÉRANT QUE ce comité, par sa résolution numéro CE-2017-826 du 27 septembre 2017, adjugeait à la firme Stantec Experts-conseils ltée, un contrat pour les services professionnels d'ingénierie pour la préparation des plans et devis ainsi que la surveillance des travaux en résidence pour les projets de réfection des rues locales 2018 – Groupe B, pour un montant total approximatif de 191 956,53 \$ incluant les taxes;

CONSIDÉRANT QU'un montant de 11 267,55\$ incluant les taxes, est autorisé en vertu de la délégation de pouvoir numéro 150671 pour la réalisation d'une étude de caractérisation, phase II, en complément de l'étude de caractérisation, phase I, pour la rue Adrien-Robert;

CONSIDÉRANT QU'un ajustement d'honoraires professionnels supplémentaires d'un montant de 9 405,64 \$ incluant les taxes, est requis pour la conception d'une nouvelle rampe universelle au sud de la rue de la Terrasse-Eardley. Cette rampe permettra une liaison sécuritaire aux résidents des condos du lot 3 286 798 du cadastre du Québec, vers le parc Front. La rampe actuelle présente des lacunes au niveau de la sécurité des usagers;

CONSIDÉRANT QUE cet ajustement dépasse la limite autorisée par le Règlement numéro 816-2017 concernant la délégation de pouvoir du comité exécutif à certains fonctionnaires y incluant le pouvoir d'autoriser des dépenses et de passer des contrats au nom de la Ville de Gatineau, soit de 10 % dans le cas présent;

CONSIDÉRANT QU'après vérifications, le Service des infrastructures recommande cet ajustement d'honoraires professionnels :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité :

- entérine la délégation de pouvoir numéro 150671 totalisant un montant de 11 267,55 \$ incluant les taxes;
- autorise l'ajustement des honoraires professionnels au montant de 9 405,64 \$ incluant les taxes, à la firme Stantec Experts-conseils ltée, dans le cadre du mandat de services professionnels d'ingénierie pour la préparation des plans et devis ainsi que la surveillance des travaux en résidence pour les projets de réfection des rues locales 2018 – Groupe B, portant ainsi l'ajustement total au coût de soumission à 20 673,19 \$ incluant les taxes.

Le coût total du contrat représente un montant de 212 629,72 \$ incluant les taxes.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
18-17004-028-16971	8 588,60 \$	Fonds dédiés aux infrastructures - 17-3053 – Honoraires professionnelles - Rues locales 2017
04-13493	409,03 \$	TPS à recevoir - Ristourne
04-13593	408,01 \$	TVQ à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 18 mai 2018.

Adoptée

CE-2018-352

RÉFECTION DE LA CHAUSSÉE ET AMÉNAGEMENT D'UN LIEN CYCLABLE SUR LA RUE LAURIER, PHASE 1 - ATTESTATION DES TRAVAUX COMPLÉTÉS DANS LE CADRE DU PROGRAMME D'AIDE FINANCIÈRE AU DÉVELOPPEMENT DES TRANSPORTS ACTIFS DANS LES PÉRIMÈTRES URBAINS - DISTRICT ÉLECTORAL DE HULL-WRIGHT - CÉDRIC TESSIER

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal, par sa résolution numéro CM-2016-409 du 17 mai 2016, demandait au ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports de l'aide financière au montant de 315 758 \$ pour la réalisation d'un lien cyclable sur la rue Laurier, entre le boulevard des Allumettières et la rue Dussault, dans le cadre du programme Véloce II;

CONSIDÉRANT QUE le programme Véloce II n'a pas été reconduit en 2016, mais que le Programme d'aide financière au développement des transports actifs dans les périmètres urbains a été déployé en 2017;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Gatineau a déposé un formulaire de demande d'aide financière dans le cadre du Programme d'aide financière au développement des transports actifs dans les périmètres urbains, le 26 mai 2017, pour actualiser sa demande d'aide financière;

CONSIDÉRANT QUE le ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports a accordé une aide financière maximale de 293 378 \$ à la Ville de Gatineau, représentant 50 % du montant admissible estimé, pour la réalisation d'un lien cyclable sur la rue Laurier entre le boulevard des Allumettières et la rue Dussault;

CONSIDÉRANT QUE les travaux de construction du lien cyclable sont achevés et que leur acceptation provisoire a été recommandée le 15 août 2017 par la firme WSP Canada inc.;

CONSIDÉRANT QUE l'aménagement du lien cyclable a un coût total admissible à l'aide financière de 577 084,77 \$ incluant les taxes et ristournes applicables;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Gatineau doit transmettre une résolution au ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports attestant que les travaux de construction du lien cyclable sur la rue Laurier ont été réalisés et qu'ils sont conformes à la description de la demande de subvention :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité :

- atteste que les travaux de construction du lien cyclable sur la rue Laurier, entre le boulevard des Allumettières et la rue Dussault, ont été exécutés au coût réel de 577 084,77 \$ incluant les taxes et ristournes applicables, et qu'ils sont conformes à la description de la demande d'aide financière de 50 %, soit un montant maximal admissible de 288 542,38 \$ dans le cadre du Programme d'aide financière au développement des transports actifs dans les périmètres urbains du ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports;
- autorise le Service des infrastructures à déposer un rapport avec pièces justificatives au ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports pour le versement de la contribution financière au montant de 288 542,38 \$ incluant les taxes et ristournes applicables.

Le trésorier est autorisé à effectuer les écritures requises pour donner suite à la présente.

Adoptée

CE-2018-353

**MODIFICATIONS À LA RÉGLEMENTATION DU STATIONNEMENT –
RUE JUMONVILLE - DISTRICT ÉLECTORAL DE L'ORÉE-DU-PARC -
ISABELLE N. MIRON**

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité décrète des modifications à la réglementation du stationnement sur la rue Jumonville, dossier RS-18-115, comme illustré au plan numéro CRO-18-286 du 23 avril 2018.

Installer une zone de stationnement limité :

<u>Rue</u>	<u>Côté</u>	<u>Endroit</u>	<u>En vigueur</u>
Jumonville	Nord	À partir d'un point situé à 5 m à l'ouest de la rue Daniel-Johnson, sur une distance de 25 m vers l'ouest	15 minutes 7 h à 9 h et de 15 h à 17 h Lundi au vendredi

Installer une zone de stationnement interdit :

<u>Rue</u>	<u>Côté</u>	<u>Endroit</u>	<u>En vigueur</u>
Jumonville	Nord	À partir de la rue Daniel-Johnson, sur une distance de 5 m vers l'ouest	En tout temps

Ces modifications annulent toute réglementation existante dans les zones de stationnement mentionnées précédemment.

Le Service des travaux publics est autorisé à procéder à l'installation de la signalisation réglementaire requise, le tout selon les directives du Service des infrastructures, conformément au plan numéro CRO-18-286 qui fait partie intégrante de la présente.

Adoptée

CE-2018-354

**MODIFICATIONS À LA RÉGLEMENTATION DU STATIONNEMENT –
RUE DU FAUBOURG - DISTRICT ÉLECTORAL DE DESCHÊNES - MIKE
DUGGAN**

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité décrète des modifications à la réglementation du stationnement sur la rue du Faubourg, dossier RS-18-124, comme illustré au plan numéro CRO-18-291 du 25 avril 2018.

Installer une zone de stationnement interdit :

<u>Rue</u>	<u>Côté</u>	<u>Endroit</u>	<u>En vigueur</u>
Du Faubourg	Nord	À partir du chemin Robert-Stewart, sur une distance de 105 m vers l'ouest	Décembre à mars

Installer une zone de stationnement limité :

<u>Rue</u>	<u>Côté</u>	<u>Endroit</u>	<u>En vigueur</u>
Du Faubourg	Nord	À partir du chemin Robert-Stewart, sur une distance de 105 m vers l'ouest	2 h Avril à novembre

Ces modifications annulent toute réglementation existante dans les zones de stationnement mentionnées précédemment.

Le Service des travaux publics est autorisé à procéder à l'installation de la signalisation réglementaire requise, le tout selon les directives du Service des infrastructures, conformément au plan numéro CRO-18-291 qui fait partie intégrante de la présente.

Adoptée

CE-2018-355

MODIFICATION À LA RÉGLEMENTATION DU STATIONNEMENT – AVENUE DE L'HIPPODROME - DISTRICT ÉLECTORAL DE DESCHÊNES - MIKE DUGGAN

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité décrète une modification à la réglementation du stationnement sur l'avenue de l'Hippodrome, dossier RS-18-128, comme illustré au plan numéro CRO-18-295 du 30 avril 2018.

Installer une zone de stationnement interdit :

<u>Rue</u>	<u>Côté</u>	<u>Endroit</u>	<u>En vigueur</u>
De l'Hippodrome	Ouest	À partir du chemin d'Aylmer, sur une distance de 60 m vers le sud	En tout temps

Cette modification annule toute réglementation existante dans la zone de stationnement mentionnée précédemment.

Le Service des travaux publics est autorisé à procéder à l'installation de la signalisation réglementaire requise, le tout selon les directives du Service des infrastructures, conformément au plan numéro CRO-18-295 qui fait partie intégrante de la présente.

Adoptée

CE-2018-356

ACTIVITÉ DE CLÔTURE DU MOIS DU VÉLO 2018 - COURSE DE LA LENTEUR - 1^{ER} JUIN 2018 - DISTRICT ÉLECTORAL DE HULL-WRIGHT - CÉDRIC TESSIER

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Gatineau organise sa quatrième édition du Mois du vélo durant le mois de mai 2018 dans le cadre d'un mandat donné à l'organisme MOBI-O;

CONSIDÉRANT QUE le Mois du vélo offre un calendrier d'activités cyclistes aux citoyens;

CONSIDÉRANT QU'une activité de clôture est traditionnellement organisée pour marquer la fin du Mois du vélo;

CONSIDÉRANT QU'une première édition de la course de la lenteur a été organisée pour clôturer le Mois du vélo 2017;

CONSIDÉRANT QUE cette activité a été un succès et qu'il a été recommandé de la reproduire avec une plus grande envergure pour cette édition 2018 du Mois du vélo;

CONSIDÉRANT QUE des kiosques seront installés dans le parc Fontaine afin de divertir les spectateurs et les familles;

CONSIDÉRANT QUE la section de la rue Laval, entre les rues Papineau et Frontenac, a été choisie pour la tenue de cette activité;

CONSIDÉRANT QUE la tenue de cette activité nécessite la fermeture de la rue Laval, entre les rues Papineau et Frontenac, le vendredi 1^{er} juin 2018 de 12 h à 22 h;

CONSIDÉRANT QUE la tenue de cette activité nécessite la fermeture de la rue Papineau, entre les rues Hélène-Duval et Kent, de 18 h à 22 h le 1^{er} juin 2018 afin de permettre un accès direct entre la rue Laval et le parc Fontaine;

CONSIDÉRANT QUE les résidents des rues Laval et Papineau, où se déroulera l'activité, seront avisés de la tenue de l'événement par un avis écrit;

CONSIDÉRANT QUE pour mener à bien cette activité l'obtention de matériel appartenant à la Ville de Gatineau sera nécessaire :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte :

- la fermeture de la rue Laval, entre les rues Papineau et Frontenac, le 1^{er} juin 2018 de 12 h à 22 h pour la préparation et la tenue de l'événement;
- la fermeture de la rue Papineau, entre les rues Hélène-Duval et Kent, le 1^{er} juin 2018 de 18 h à 22 h pour la tenue de l'événement;
- la tenue de l'activité sur le parc Fontaine et les sections des rues Laval et Papineau fermées à la circulation dans le cadre de la course de la lenteur pour l'événement de clôture du Mois du vélo organisé par MOBI-O, le tout selon les conditions suivantes :
 - Respecter les normes de la signalisation routière de la Ville de Gatineau concernant les fermetures de rues;
 - Assurer une voie d'urgence en tout temps durant l'événement;
 - Installer et retirer toute la signalisation requise incluant une barricade avec signalisation rue barrée à chaque extrémité de la rue;
 - Assurer un nombre suffisant d'adultes portant une veste de circulation orange pour diriger et contrôler la circulation;
 - Distribuer une lettre aux résidents situés dans la zone d'activités les informant des fermetures de rue;
 - Ramasser les ordures engendrées par cet événement et nettoyer les lieux;
 - Assumer les frais des dommages causés à la propriété de la Ville de Gatineau;
 - Dégager la Ville de Gatineau de toute responsabilité pour dommages à autrui pouvant résulter de la tenue de l'événement et fournir au centre de services de Hull, au plus tard deux semaines avant la tenue de l'événement, une copie des formulaires d'assurances désignant la Ville de Gatineau à titre d'assurée additionnelle, responsabilité et indemnisation, de même que responsabilité civile générale pour un montant de 3 000 000 \$;

- que du matériel, comme des bacs pour la collecte des matières compostables, recyclables et des ordures ainsi que des barricades pour la fermeture des cases de stationnement soit prêté à MOBI-O pour l'organisation de cet événement.

Adoptée

CE-2018-357

CESSION D'UNE SERVITUDE RÉELLE ET PERPÉTUELLE DE STATIONNEMENT SUR UNE PARTIE DU LOT 3 093 253 DU CADASTRE DU QUÉBEC - CENTRE D'EXPOSITION L'IMAGIER - DISTRICT ÉLECTORAL D'AYLMER - AUDREY BUREAU

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Gatineau est propriétaire du lot 3 093 253 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Gatineau, connu et désigné comme étant l'ancienne rue Mill;

CONSIDÉRANT QUE le centre d'exposition l'Imagier est propriétaire du lot 2 884 959 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Gatineau, connu et désigné comme étant le 9, rue Front;

CONSIDÉRANT QUE le centre d'exposition l'Imagier est actuellement en phase de rénovation et d'expansion de son bâtiment situé au 9, rue Front, et que selon le plan d'implantation qui a été soumis à la Ville, ce dernier manque d'espace afin d'aménager les six cases de stationnement nécessaires pour être conforme, en vertu du règlement de zonage;

CONSIDÉRANT QU'afin de se conformer au zonage et d'éviter tout empiètement, le centre d'exposition l'Imagier a demandé à la Ville de Gatineau de lui céder une servitude de stationnement sur une partie du lot 3 093 253 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Gatineau, d'une superficie d'environ 24 m²;

CONSIDÉRANT QUE suite aux discussions et aux négociations, le centre d'exposition l'Imagier a déposé, le 27 mars 2018, une promesse d'achat de servitude proposant d'acquérir une servitude réelle et perpétuelle de stationnement sur une partie du lot 3 093 253 du cadastre du Québec, ayant une superficie approximative de 24 m², à un taux de 140 \$/m² (un prix approximatif de 3 360 \$) plus les taxes applicables :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité :

- accepte la promesse d'achat de servitude et cède une servitude réelle et perpétuelle de stationnement au profit du centre d'exposition l'Imagier sur une partie du lot 3 093 253 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Gatineau, ayant une superficie approximative de 24 m², comme montré au plan ci-joint préparé par leur architecte le 31 octobre 2016, au montant approximatif de 3 360 \$ plus les taxes applicables;
- mandate le Service du greffe à coordonner toutes les étapes requises pour donner suite à la présente;
- autorise le Service des biens immobiliers à prolonger tout délai de signature de l'acte de servitude, si requis, et à effectuer la gestion en bonne et due forme de la transaction en s'assurant du respect des termes et conditions de l'acte à intervenir.

Le maire ou en son absence le maire suppléant et le greffier ou en son absence le greffier adjoint ou l'assistant-greffier sont autorisés à signer les documents aux fins de la présente.

Adoptée

CE-2018-358

SOUSSION 2018 SP 018 - SERVICE D'ENTRETIEN ET DE RÉPARATION DE TOITURE - SERVICES DES TRAVAUX PUBLICS ET DE L'ENVIRONNEMENT**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

QUE ce comité autorise les Services des travaux publics et de l'environnement à retenir les services de firmes offrant des services d'entretien et de réparation de toiture, le tout en tenant compte des taux horaires et de la disponibilité des firmes, conformément aux soumissions conformes reçues le 19 mars 2018 et selon le tableau suivant :

Firmes	Rangs	Taux horaire couvreur – Heure normale de bureau	Taux horaire couvreur – Heure de soirée	Taux horaire couvreur – Heure de nuit, le samedi, le dimanche ou un jour férié	Pourcentage de majoration du prix coûtant pour la fourniture de matériel divers
Covertite (1977) Ltée Gatineau (Québec)	1	78,00 \$	78,00 \$	103,00 \$	10 %
Couvreur Roland Boudreault Gatineau (Québec)	2	92,64 \$	129,69 \$	185,28 \$	0 %

Le contrat sera d'une durée de cinq ans à compter du 4 juillet 2018. Les tarifs seront indexés annuellement selon l'indice des prix à la consommation.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires concernés, jusqu'à concurrence des disponibilités budgétaires.

Le trésorier est autorisé à prévoir aux budgets de 2019 à 2023, les montants nécessaires pour donner suite à la présente.

Un certificat du trésorier a été émis le 18 mai 2018.

Adoptée

CE-2018-359

SOUSSION 2018 SP 133 - MANDAT POUR TROIS ANS À L'UNION DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC POUR L'ACHAT DE PNEUS NEUFS, RECHAPÉS ET REMOULÉS - SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Gatineau a reçu une proposition de l'Union des municipalités du Québec de former, en son nom et au nom de plusieurs autres municipalités intéressées, un regroupement d'achats pour des achats regroupés de pneus;

CONSIDÉRANT QUE les articles 29.9.1 de la Loi sur les cités et villes et 14.7 du Code municipal permettent à une organisation municipale de conclure avec l'Union des municipalités du Québec une entente ayant pour but l'achat de produits en son nom;

CONSIDÉRANT QUE les articles 29.9.2 de la Loi sur les cités et villes et 14.7.2 du Code municipal permettent à l'Union des municipalités du Québec de déléguer, par entente, une partie de l'exécution du processus contractuel au Centre de services partagés du Québec;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Gatineau désire adhérer à ce regroupement d'achats de pneus (pneus neufs, réchappés, remoulés) pour se procurer les différents types de pneus identifiés dans une fiche technique d'inscription spécifique, et ce, dans les quantités nécessaires à ses activités :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité :

- confie, à l'Union des municipalités du Québec, le mandat de procéder en son nom et celui des autres municipalités intéressés, au processus d'appel d'offres visant à adjuger un contrat d'achat regroupé de différents pneus nécessaires aux activités de la municipalité;
- consent à ce que l'Union des municipalités du Québec délègue au Centre de services partagés du Québec, l'exécution du processus d'appel d'offres visant à adjuger un contrat;
- confirme son adhésion à ce regroupement d'achats de pneus géré par le Centre de services partagés du Québec pour la période du 1^{er} avril 2019 au 31 mars 2022 (trois ans);
- s'engage à compléter pour l'Union des municipalités du Québec, dans les délais fixés, la fiche technique d'inscription transmise qui vise à connaître des quantités annuelles des divers types de pneus dont elle prévoit avoir besoin;
- s'engage à respecter les termes et conditions du contrat comme si elle avait contracté directement avec le fournisseur à qui le contrat sera adjugé;
- reconnaît que, selon la politique administrative du Centre de services partagés du Québec, il percevra, directement auprès des fournisseurs-adjudicataires, un frais de gestion établi à 1 % (0,6 % versé au Centre de services partagés du Québec et 0,4 % à l'Union des municipalités du Québec) qui sera inclus dans les prix de vente des pneus;
- reconnaît, selon la politique administrative du Centre de services partagés du Québec, qu'elle devra être abonnée au Portail d'approvisionnement du Centre de services partagés du Québec et d'en assumer le coût d'abonnement annuel établi actuellement à 500 \$ par code d'accès par individu, pour être inscrit à ce regroupement d'achats de pneus et bénéficier de l'ensemble des regroupements d'achats offerts par le Centre de services partagés du Québec.

De plus, que le préambule fasse partie intégrante des présentes comme si réité au long.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires du service concerné, et ce, jusqu'à concurrence des disponibilités budgétaires.

Le trésorier est autorisé à prévoir au budget des années 2019 à 2022 les montants nécessaires pour donner suite à la présente.

Un certificat du trésorier a été émis 18 mai 2018.

Adoptée

CE-2018-360

SOUMISSION 2018 SP 125 - MANDAT POUR CINQ ANS À L'UNION DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC POUR L'ACHAT DE SEL DE DÉGLAÇAGE DES CHAUSSÉES (CHLORURE DE SODIUM) - SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Gatineau a reçu une proposition de l'Union des municipalités du Québec de préparer, en son nom et au nom de plusieurs autres municipalités intéressées, un document d'appel d'offres pour un achat regroupé de sel de déglacage des chaussées (chlorure de sodium);

CONSIDÉRANT QUE les articles 29.9.1 de la Loi sur les cités et villes et 14.7.1 du Code municipal :

- permettent à une organisation municipale de conclure avec l'Union des municipalités du Québec une entente ayant pour but l'achat de matériel;
- précisent que les règles d'adjudication des contrats par une municipalité s'appliquent aux contrats accordés en vertu du présent article et que l'Union des municipalités du Québec s'engage à respecter ces règles;
- précisent que le présent processus contractuel est assujéti à la Politique de gestion contractuelle de l'Union des municipalités du Québec pour ses ententes de regroupement adoptées par le conseil d'administration de l'Union des municipalités du Québec;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Gatineau désire participer à cet achat regroupé pour se procurer le sel de déglçage des chaussées (chlorure de sodium) dans les quantités nécessaires pour ses activités et selon les règles établies au document d'appel d'offres préparé par l'Union des municipalités du Québec, pour les cinq prochaines années :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité :

- confirme, comme les lois le permettent, son adhésion à ce regroupement d'achats géré par l'Union des municipalités du Québec pour cinq ans, soit jusqu'au 30 avril 2023 représentant le terme des contrats relatifs à la saison 2022-2023;
- fait parvenir une résolution, et ce, au moins trente jours avant la date de publication, de l'appel d'offres public annuel, pour se retirer de ce programme d'achat regroupé;
- confie, à l'Union des municipalités du Québec, le mandat de préparer, en son nom et celui des autres municipalités intéressées, un document d'appel d'offres pour adjudger un contrat d'achat regroupé du chlorure de sodium nécessaire aux activités de la Ville de Gatineau pour les appels d'offres couvrant les saisons 2018-2019 à 2022-2023 inclusivement;
- confie, à l'Union des municipalités du Québec, le mandat d'analyser des soumissions déposées et de l'adjudication des contrats;
- si l'Union des municipalités du Québec adjudge un contrat, s'engage à respecter les termes de ce contrat comme si elle avait contracté directement avec le fournisseur à qui le contrat est adjudgé;
- pour permettre à l'Union des municipalités du Québec de préparer son document d'appel d'offres, s'engage à lui fournir les quantités de chlorure de sodium dont elle aura besoin, en remplissant, lorsque demandé, la fiche d'information et en la retournant à la date fixée;
- reconnaît que l'Union des municipalités du Québec recevra, directement de l'adjudicataire, des frais de gestion, correspondant à un pourcentage du montant total facturé avant taxes à chacun des participants. Pour la saison 2018-2019, ce pourcentage est fixé à 1 % pour les organisations municipales membres de l'Union des municipalités du Québec et à 2 % pour les non-membres de l'Union des municipalités du Québec. Pour les saisons subséquentes, ces pourcentages pourront varier et seront définis dans le document d'appel d'offres;

- transmet un exemplaire signé et conforme de la présente résolution à l'Union des municipalités du Québec.

De plus, que le préambule fasse partie intégrante des présentes comme si récite au long.

Les fonds à cette fin seront pris, jusqu'à concurrence des fonds disponibles, à même le poste budgétaire suivant :

POSTE	DESCRIPTION
02-31310-627	Déblaiement et enlèvement de la neige – Sel et calcium

Le trésorier est autorisé à prévoir au budget des années 2019, 2020, 2021, 2022 et 2023 le montant nécessaire pour donner suite à la présente.

Un certificat du trésorier a été émis le 18 mai 2018.

Adoptée

CE-2018-361*

PROTOCOLE D'ENTENTE AVEC L'ASSOCIATION DE SOCCER DE L'OUTAOUAIS - LIGNAGE DES TERRAINS DE SOCCER NATURELS POUR LES ANNÉES 2018, 2019 ET 2020

CONSIDÉRANT QUE l'Association de soccer de Gatineau est membre de l'Association régionale de soccer de l'Outaouais;

CONSIDÉRANT QUE l'Association de soccer de Gatineau a déjà assuré ce service par les années antérieures;

CONSIDÉRANT QUE pour les années 2018, 2019 et 2020, l'Association de soccer de Gatineau désire poursuivre l'offre de services sur tout le territoire de la ville de Gatineau;

CONSIDÉRANT QUE la Ville désire soutenir financièrement l'opération de lignage pour les associations locales de soccer :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité recommande au conseil :

- d'entériner le protocole d'entente entre la Ville de Gatineau et l'Association de soccer de Gatineau;
- d'autoriser le maire ou en son absence le maire suppléant et le greffier ou en son absence le greffier adjoint ou l'assistant-greffier à signer le protocole d'entente;
- de verser une subvention de 85 000 \$ par année à l'Association de soccer de Gatineau pour l'opération de lignage des terrains de soccer pour les saisons 2018, 2019 et 2020;
- d'autoriser le trésorier à émettre les chèques suivants à l'Association de soccer de Gatineau, 165, rue Saint-Antoine, Gatineau, Québec, J8T 3M6 :
 - 40 000 \$ le 15 mars de l'année courante (pour 2018, le chèque sera remis lorsque le protocole d'entente sera entériné par le conseil municipal);
 - 20 000 \$ le 15 juin de l'année courante;
 - et un dernier versement le 15 septembre de l'année courante, selon le solde des frais de main-d'œuvre du lignage établi par la Ville en vertu des besoins des associations, le tout sur présentation de pièces justificatives préparées par le Service des loisirs, des sports et du développement des communautés;

- d'autoriser le trésorier à prévoir les sommes nécessaires au budget pour les années 2019 et 2020.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-71040-971	85 000 \$	Gestion des protocoles et utilisation des plateaux - Contributions

Le virement de fonds sera effectué de la façon suivante :

POSTE	DÉBIT	CRÉDIT	DESCRIPTION
02-71040-439	85 000 \$		Gestion des protocoles et utilisation des plateaux – Autres - Techniques
02-71040-971		85 000 \$	Gestion des protocoles et utilisation des plateaux - Contributions

Un certificat du trésorier a été émis le 18 mai 2018.

La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.

Adoptée

CE-2018-362

MODIFICATION TEMPORAIRE À LA RÉGLEMENTATION DE LA CIRCULATION ET DU STATIONNEMENT DANS LE CADRE DE L'ÉDITION 2018 DU MARATHON D'OTTAWA - 26 AU 27 MAI 2018

CONSIDÉRANT QUE les circuits de 3 km et de 6 km sur le territoire de la ville de Gatineau dans le cadre de l'édition 2018 du Marathon d'Ottawa nécessitent la fermeture de rues et de stationnements;

CONSIDÉRANT QUE le Service de police assurera le contrôle de la circulation et des fermetures de rues, le tout selon le plan proposé;

CONSIDÉRANT QUE tous les frais relatifs à la fermeture de rues et des stationnements, salaires des policiers et cols bleus sont entièrement à la charge de l'organisme Corporation National Capital Marathon inc. (10383 3877 RT0001) :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité approuve la fermeture des rues et des stationnements, le dimanche 28 mai 2018, comme défini ci-dessous dans le cadre de l'édition 2018 du Marathon d'Ottawa, à savoir :

Le circuit de 6 km sur le territoire de la ville de Gatineau implique la fermeture des artères suivantes et l'interdiction de stationner sur celles-ci, le dimanche 27 mai 2018. Les stationnements sur ces tronçons seront fermés de 21 h, le samedi 26 mai 2018, à 13 h, le dimanche 27 mai 2018. L'interdiction de circuler sur ces tronçons sera de 6 h à 13 h, le dimanche 27 mai 2018 :

- Pont des Chaudières;
- Rue Laurier, entre le pont du Portage et la rue Eddy;
- Boulevard Alexandre-Taché, entre la rue Eddy et la rue Scott;
- Rue Scott, entre le boulevard Alexandre-Taché et la promenade du Lac-des-Fées;
- Promenade du Lac-des-Fées, entre la rue Graham et la rue Saint-Jean-Bosco;
- Rue Saint-Jean Bosco, entre la promenade du Lac-des-Fées et la rue Lois;
- Rue Lois, entre la rue Saint-Jean-Bosco et la rue Montcalm;
- Rue Montcalm, entre la rue Lois et la rue Wellington;

- Rue Wellington, entre la rue Montcalm et la rue Eddy;
- Rue Eddy, entre la rue Wellington et la promenade du Portage;
- Promenade du Portage, entre la rue Eddy et la rue de l'Hôtel-de-Ville;
- Rue de l'Hôtel-de-Ville, entre la promenade du Portage et la rue Laurier;
- Rue Laurier, entre la rue de l'Hôtel-de-Ville et le boulevard des Allumettières;
- Pont Alexandra.

Le circuit de 3 km sur le territoire de la ville de Gatineau implique la fermeture des artères suivantes et l'interdiction de stationner sur celles-ci, le dimanche 27 mai 2018. Les stationnements sur ces tronçons seront fermés de 21 h, le samedi 27 mai 2018, à 13 h, le dimanche 27 mai 2018. L'interdiction de circuler sur ces tronçons sera de 6 h à 13 h, le dimanche 27 mai 2018 :

- Pont Chaudière;
- Rue Laurier, entre le pont du Portage et la rue Eddy;
- Boulevard Alexandre-Taché, entre la rue Eddy et la rue Montcalm;
- Rue Montcalm, entre le boulevard Alexandre-Taché et la rue Wellington;
- Rue Wellington, entre la rue Montcalm et la rue Eddy;
- Rue Eddy, entre la rue Wellington et la promenade du Portage;
- Promenade du Portage, entre la rue Eddy et la rue de l'Hôtel-de-Ville;
- Rue de l'Hôtel-de-Ville, entre la promenade du Portage et la rue Laurier;
- Rue Laurier, entre la rue de l'Hôtel-de-Ville et le boulevard des Allumettières;
- Pont Alexandra.

Le tout selon les conditions suivantes :

- Respecter les normes de la signalisation routière de Transports Québec et du devis normalisé de la Ville de Gatineau;
- Assurer une entente avec le Service de sécurité incendie et le Service de police concernant la sécurité du public et le contrôle de la circulation;
- Assurer un nombre suffisant de policiers en devoir pour diriger et contrôler la circulation;
- Dégager la Ville de Gatineau de toute responsabilité pour dommage à autrui pouvant résulter de la tenue de l'événement et fournir au Service des arts, de la culture et des lettres, au plus tard deux semaines avant la tenue de l'événement, une copie des formulaires d'assurances désignant la Ville de Gatineau à titre d'assuré additionnel, responsabilité et indemnisation, de même que responsabilité civile générale pour un montant de 3 000 000 \$.

Les véhicules d'urgence auront accès au parcours si une situation d'urgence l'impose. Les autobus de la Société de transport de l'Outaouais et d'OC Transpo auront accès à la rue Laurier au besoin.

Adoptée

CE-2018-363

ACCEPTATION DE LA LISTE DES COMMANDES C-17 POUR UN MONTANT TOTAL DE 275 332,87 \$ POUR LA PÉRIODE DU 26 AVRIL AU 2 MAI 2018

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte le dépôt de la liste des commandes C-17 d'un montant de 275 332,87 \$ pour la période du 26 avril au 2 mai 2018.

Un certificat du trésorier a été émis le 18 mai 2018.

Adoptée

CE-2018-364

REJET DE SOUMISSION 2018 SP 067 - INSTALLATION DE CÂBLES DE FIBRE OPTIQUE ET SERVICE D'ENTRETIEN DU RÉSEAU - SERVICE DE L'INFORMATIQUE

CONSIDÉRANT QUE la Division de l'approvisionnement a lancé, le 15 mars 2018, un appel d'offres public pour l'installation de câbles de fibre optique et service d'entretien du réseau;

CONSIDÉRANT QUE trois offres ont été reçues avant la date et l'heure limites de dépôt des soumissions et que les offres conformes excèdent les disponibilités budgétaires;

CONSIDÉRANT QUE l'article 60 du Règlement numéro 14-2001 concernant la régie interne du conseil, des commissions et du comité plénier ainsi que le partage des fonctions entre le conseil et le comité exécutif, comme amendé, accorde au comité exécutif le pouvoir d'accorder tout contrat assujéti à la procédure d'appel d'offres;

CONSIDÉRANT QU'il y a donc lieu que la position de la Ville soit exprimée par ce comité, autorité compétente et décisionnelle en matière d'appels d'offres et d'octroi des contrats pouvant en découler :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité rejette les soumissions reçues dans le cadre de l'appel d'offres 2018 SP 067 et autorise la Division de l'approvisionnement à lancer de nouveaux appels d'offres au moment jugé opportun après avoir modifié les documents d'appel d'offres.

Adoptée

CE-2018-365

SOUMISSION 2018 SP 093 - FOURNITURE D'IMPRIMANTES MULTIFONCTIONS COULEUR - SERVICE DE L'INFORMATIQUE

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité adjuge un contrat à la firme 4 Office Automation Ltd, 2615, chemin Lancaster, unité 15, Ottawa, Ontario, K1B 5N2, pour la fourniture d'imprimantes multifonctions couleur incluant les tiroirs de grande capacité, sur la base des prix unitaires inscrits à la formule de soumission pour un montant approximatif pour un an de 73 877,19 \$ incluant les taxes, et un montant approximatif de 128 772 \$ incluant les taxes, pour le service d'entretien et la fourniture d'encre pour une période de 10 ans, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et sa soumission déposée le 12 avril 2018, cette dernière étant la plus basse soumission reçue et conforme.

Les fonds nécessaires au service d'entretien et la fourniture de cartouches d'encre seront pris à même les postes budgétaires des différents services concernés jusqu'à concurrence des disponibilités budgétaires.

De plus, ce comité autorise le trésorier à prévoir les montants nécessaires aux budgets des années 2019 à 2029 afin de donner suite à la présente.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
18-15034-002-16972	67 459,72 \$	Maintien des infrastructures technologiques - Équipements
04-13493	3 212,75 \$	TPS à recevoir - Ristourne
04-13593	3 204,72 \$	TVQ à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 18 mai 2018.

Adoptée

CE-2018-366

DÉROGATION AU RÈGLEMENT NUMÉRO 42-2003 CONCERNANT LE MAINTIEN DE LA PAIX PUBLIQUE ET DU BON ORDRE SUR LE TERRITOIRE DE LA VILLE DE GATINEAU ET AU RÈGLEMENT NUMÉRO 44-2003 CONCERNANT LE BRUIT SUR LE TERRITOIRE DE LA VILLE DE GATINEAU POUR L'ÉVÉNEMENT RELAIS POUR LA VIE 2018 À GATINEAU - 15 JUIN 2018 - CENTRE ASTICOU - DISTRICT ÉLECTORAL DU PARC-DE-LA-MONTAGNE-SAINT-RAYMOND - LOUISE BOUDRIAS

CONSIDÉRANT QUE la marche Relais pour la vie 2018, organisée par la Société canadienne du cancer, aura lieu en mai et en juin 2018 dans plus de 450 municipalités au Canada;

CONSIDÉRANT QUE cet événement aura lieu le 15 juin 2018 à Gatineau et que l'organisme désire utiliser les installations du centre Asticou et circuler en dehors des heures d'ouverture;

CONSIDÉRANT QUE les responsables de l'organisation de cette activité sollicitent la collaboration de la Ville de Gatineau;

CONSIDÉRANT QUE les responsables ont reçu l'approbation préalable auprès du Service des travaux publics et des Services gouvernementaux Canada pour utiliser le centre Asticou;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Gatineau est favorable à cette cause et désire s'associer à l'organisation en fournissant les services et les équipements nécessaires au bon déroulement ainsi qu'au succès de cet événement;

CONSIDÉRANT QUE cet événement nécessite une dérogation au Règlement numéro 42-2003 concernant le maintien de la paix publique et du bon ordre sur le territoire de la ville de Gatineau et au Règlement numéro 44-2003 concernant le bruit sur le territoire de la ville de Gatineau :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise :

- la tenue de l'événement Relais pour la vie 2018 à Gatineau organisé le 15 juin 2018 par la Société canadienne du cancer au centre Asticou, à partir de 19 h, jusqu'au 16 juin 2018 à 7 h et dérogeant aux règlements numéros 42-2003 et 44-2003;
- le prêt et la livraison des équipements, selon la procédure en vigueur et la disponibilité des équipements. La valeur de ces services est estimée à 300 \$, qui sera absorbée par les services municipaux concernés.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-71526-134	300 \$	Transport d'équipement et d'ameublement – Temporaires – Cols bleus

Un certificat du trésorier a été émis le 18 mai 2018.

Adoptée

CE-2018-367

AUTORISER MONSIEUR LE CONSEILLER JOCELYN BLONDIN, PRÉSIDENT DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME ET DU COMITÉ SUR LES DEMANDES DE DÉMOLITION À PARTICIPER AUX JOURNÉES DE FORMATION DONNÉES PAR L'ASSOCIATION QUÉBÉCOISE D'URBANISME LES 1^{ER} ET 2 JUIN 2018 À LÉVIS

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise monsieur le conseiller Jocelyn Blondin, président du Comité consultatif d'urbanisme et du Comité sur les demandes de démolition à participer aux journées de formation données par l'Association québécoise d'urbanisme les 1^{er} et 2 juin 2018 à Lévis.

Le trésorier est autorisé à émettre un chèque de 270,19 \$ à l'ordre de l'Association québécoise d'urbanisme, 344, route 321, Saint-André-Avellin, Québec, J0V 1W0, pour couvrir les frais d'inscription sur présentation des pièces justificatives préparées par le Service de l'urbanisme et du développement durable.

Le trésorier est également autorisé à rembourser les dépenses à cette fin, d'un montant maximal de 1 099,81 \$ sur présentation des pièces justificatives préparées par le Service de l'urbanisme et du développement durable.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-61330-311	1 250,99 \$	Commissions et comités - Congrès et colloques
04-13493	59,58 \$	TPS à recevoir - Ristourne
04-13593	59,43 \$	TVQ à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 18 mai 2018.

Adoptée

DÉPÔT DE DOCUMENTS

1. Dépôt de la liste des subventions du budget discrétionnaire des membres du conseil selon la délégation de pouvoir du comité exécutif – Période du mois d'avril 2018

CE-2018-368

SUBVENTION DE 6 000 \$ - ASSOCIATION DES RÉSIDENTS DE BELLEVUE-NORD POUR LES ACTIVITÉS 2018 - DISTRICT ÉLECTORAL DE BELLEVUE - PIERRE LANTHIER

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 6 000 \$ à l'Association des résidents de Bellevue-Nord, 304, chemin Saint-Thomas, Gatineau, Québec, J8R 3H5, à titre de subvention pour les activités 2018.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-79944-972	6 000 \$	Monsieur le conseiller Pierre Lanthier – District électoral de Bellevue – Aménagement et subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 18 mai 2018.

Adoptée

CE-2018-369

AUTORISER UN AJUSTEMENT DE COÛT DE SOUMISSION - EUROVIA QUÉBEC CONSTRUCTION INC. - RÉFECTION DE CHAUSSÉE - CRUES PRINTANIÈRES 2017, LOTS 1 ET 2

CONSIDÉRANT QUE les travaux de réfection de chaussée sur les tronçons des rues Queen's Park et Hurtubise et le chemin du Fer-à-Cheval qui ont été endommagés par les crues printanières 2017 nécessitaient normalement une autorisation en vertu de la Loi sur la qualité de l'environnement;

CONSIDÉRANT QUE la Ville a reçu l'approbation du ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, en vertu du Décret 483-2017 du 16 mai 2017, pour la réalisation rapidement des travaux sur les tronçons des rues Queen's Park et Hurtubise et le chemin du Fer-à-Cheval qui ont été endommagés par les crues printanières 2017;

CONSIDÉRANT QUE le maire, en vertu de l'article 573.3 de la Loi sur les cités et villes et de l'annexe B, article 6 de la Charte, a accepté la soumission de la firme Eurovia Québec Construction inc. pour la réfection de chaussée sur les tronçons de rues endommagés par les crues printanières 2017 pour les rues Queen's Park et Hurtubise (lot 1) et le chemin du Fer-à-Cheval (lot 2), en date du 14 juin 2017, retenant la soumission au montant de 453 579,24 \$ incluant les taxes, pour le lot 1 et 190 591,75 \$ incluant les taxes, pour le lot 2, pour un montant total de 644 170,99 \$ incluant les taxes;

CONSIDÉRANT QU'un montant de 64 193,06 \$ incluant les taxes, est autorisé en vertu des délégations de pouvoir numéros 147775 et 153697;

CONSIDÉRANT QUE l'entrepreneur Eurovia Québec Construction inc. a déposé à la Ville d'autres demandes de travaux supplémentaires;

CONSIDÉRANT QUE cette demande de travaux supplémentaires déposée par l'entrepreneur a été analysée par le Service des infrastructures et qu'il recommande le paiement d'un montant additionnel de 142 184,90 \$ incluant les taxes, pour les ordres de changements numéros 9, 10, 11 et 12 ainsi que les quantités supplémentaires aux bordereaux;

CONSIDÉRANT QUE cet ajustement dépasse la limite autorisée par le Règlement numéro 816-2017 concernant la délégation de pouvoir du comité exécutif à certains fonctionnaires y incluant le pouvoir d'autoriser des dépenses et de passer des contrats au nom de la Ville de Gatineau, soit de 10 % du coût du contrat octroyé dans le cas présent;

CONSIDÉRANT QU'après vérification, le Service des infrastructures recommande cet ajustement de coût de soumission :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité :

- entérine les délégations de pouvoir numéros 147775 et 153697 totalisant un montant de 64 193,06 \$ incluant les taxes;
- approuve la demande de travaux supplémentaires d'un montant de 142 184,90 \$ incluant les taxes, pour les ordres de changements numéros 9, 10, 11 et 12 ainsi que les quantités supplémentaires aux bordereaux dans le cadre du projet de réfection de chaussée sur les rues Queen's Park et Hurtubise (lot 1) et le chemin du Fer-à-Cheval (lot 2) portant ainsi l'ajustement au coût de soumission à 206 377,96 \$ incluant les taxes.

Le coût total du contrat représente un montant de 850 548,95 \$ incluant les taxes.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
18-17021-001-16973	129 833,76 \$	Réfection de chaussées - Crues printanières 2017 - 17-3079 – Travaux, crues printanières 2017
04-13493	6 183,30 \$	TPS à recevoir - Ristourne
04-13593	6 167,84 \$	TVQ à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 18 mai 2018.

Adoptée

CE-2018-370

SOUSSION 2018 SP 027 - FOURNITURE D'ÉQUIPEMENT D'AQUEDUC ET D'ÉGOUTS - SERVICE DES FINANCES

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité adjuge aux firmes suivantes des contrats pour la fourniture d'équipement d'aqueduc et d'égouts pour trois ans, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et les soumissions déposées le 29 mars 2018, ces dernières ayant déposé les plus basses soumissions reçues et conformes pour chacune des sections, à savoir :

- La firme Emco Corporation, 1417-C, Cyrville road, Ottawa, Ontario, K1B 3L7, pour la fourniture d'équipement d'aqueduc et d'égouts, selon les sections A, E, F, G, H, I et K pour un montant total approximatif pour trois ans de 725 869,90 \$ incluant les taxes;
- La firme St-Germain Égouts et Aqueducs inc., 3800, boulevard Sir Wilfrid-Laurier, Saint-Hubert, Québec, J3Y 6T1, pour la fourniture d'équipement d'aqueduc et d'égouts, selon les sections C, D et J pour un montant total approximatif pour trois ans de 254 544,30 \$ incluant les taxes;
- La firme Hydra-Spec inc., 1081, rue de la Paix, Saint-Lazare, Québec, J7T 2A8, pour la fourniture d'équipement d'aqueduc et d'égouts, selon la section B pour un montant total approximatif pour trois ans de 75 309,20 \$ incluant les taxes.

Le contrat débutera le 25 mai 2018 et se terminera le 24 mai 2021.

Les tarifs seront indexés annuellement selon l'indice des prix à la consommation.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires concernés jusqu'à concurrence des disponibilités budgétaires.

Le trésorier est autorisé à prévoir aux budgets de 2019 à 2021, les montants nécessaires pour donner suite à la présente.

Un certificat du trésorier a été émis le 18 mai 2018.

Adoptée

CE-2018-371

VÉLOGO - PROGRAMME DE VÉLOS EN LIBRE-SERVICE POUR OTTAWA-GATINEAU - SAISON 2018

CONSIDÉRANT QUE VéloGO est le programme de vélopartage officiel de la région d'Ottawa-Gatineau depuis le printemps 2015;

CONSIDÉRANT QUE la compagnie CycleHop souhaite, pour la quatrième année de son implantation, installer 13 stations à Gatineau;

CONSIDÉRANT QUE du côté de Gatineau, 10 stations desserviront son centre-ville, deux autres stations seront localisées dans le Village urbain Du Parc et que la treizième station sera localisée à l'entrée du parc de la Gatineau;

CONSIDÉRANT QUE cinq stations seront localisées sur des terrains appartenant à la Ville, soit deux stations dans l'emprise de la Ville et les trois dernières dans les parcs Fontaine, Wellington et Moussette :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité approuve l'occupation temporaire par le service de vélos en libre-service de la compagnie CycleHop, sur les sites appartenant à la Ville de Gatineau, soit les stations Allumettières/Laurier, Montcalm/Rapibus, Laval/Charlevoix, Lucerne/Boudrias et Wellington/ Saint-Jacques. Cette occupation temporaire sera permise entre les mois de juin et de novembre 2018, suite à l'émission d'un permis d'affaires.

Adoptée

GILLES CARPENTIER
Conseiller et vice-président
Comité exécutif

M^c SUZANNE OUELLET
Greffier et secrétaire
Comité exécutif